



Inscription Sortie Palourdes du Lundi 16 Mai 2022

A renvoyer par mail à tech.aupp@gmail.com

Tél.06-85-10-22-36

Date retour des inscriptions au + Tard le : Lundi 09 Mai 2022

***Adhérent Propriétaire d'une embarcation**

Ou

***Adhérent Sympathisant**

Nota : Embarquement suivant le nombre de place libre sur les embarcations suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions.

- Prévoir un partage des frais de carburant avec le propriétaire du bateau qui vous embarque

*Rayer la situation ne vous concernant pas ci-dessus

NOM / _____

Prénom / _____

Tél. Fixe / _____

Tél Portable / _____

Adresse mail / _____

Voilier Type et Nom / _____

Bateau Moteur Type et Nom / _____

Longueur / _____

Largeur / _____

Tirant d'eau / _____

VHF Fixe / **OUI** / **NON**

VHF Portable / **OUI** / **NON**

Nombre de places DISPONIBLES pour Sympathisants / _____

DOCUMENTS LIES AUX SORTIES

Une Réunion sera prévue le 15 Mai pour l'organisation et la répartition des Sympathisants

Heure et lieu :

18h00 parking du port de Gourmalon au niveau de la Capitainerie

Les Documents concernant la Navigation et l'Organisation seront diffusés par mails aux intéressés.

Chaque plaisancier inscrit à une sortie de l'AUPP engage sa propre responsabilité il doit :

- Etre assuré
- Le bateau doit être en état de naviguer et conforme à la sécurité au regard de la Division 240.
- L'AUPP est l'organisatrice de la sortie, le Plaisancier est responsable de sa navigation et seul à décider mer.

La responsabilité du Plaisancier (Extrait de la Revue SAUVETAGE de la SNSM) Réforme de la Division 240

- **Cette réforme affirme un principe : la responsabilisation du Plaisancier**
- Celui-ci doit s'approprier le matériel de sécurité exigé et le compléter en fonction de sa navigation et de sa pratique.
- Il doit également apprendre à se comporter en marin en connaissant ses limites et celles de son matériel.
- La sécurité de son navire et des personnes qu'il embarque sont de sa responsabilité.
- La responsabilité du marin est d'anticiper les risques ; savoir renoncer à une sortie lorsque les conditions sont défavorables est un acte courageux et sage.
